



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-03(05)

Information pertinente en matière de sécurité

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-03(05) – Information pertinente en matière de sécurité (-M-)

Énoncés :

Empêcher l'accès à [\[Affectation : information pertinente en matière de sécurité définie par l'organisation\]](#) sauf lorsque le système est en état de non-fonctionnement sécurisé.

Responsable : Aucun

Discussion :

L'information pertinente en matière de sécurité désigne l'information dans les systèmes susceptibles d'influer sur l'exécution des fonctions de sécurité ou sur la prestation des services de sécurité, de telle façon qu'elle nuirait à l'application des stratégies de sécurité du système ou à la séparation du code et des données. L'information liée à la sécurité comprend les listes de contrôle d'accès, les règles de filtrage pour les routeurs et les pare-feu, les paramètres de configuration pour les services de sécurité et l'information de gestion des clés cryptographiques. Les systèmes dans un état de non-fonctionnement sécurisé comprennent également les périodes où ils n'effectuent aucun traitement lié à la mission ou aux opérations, comme lorsqu'un système a été mis hors ligne aux fins de maintenance, de dépannage, d'amorçage ou d'arrêt.